



Adopter ou abandonner les ordinateurs de vote ? Une focale locale sur les procédures démocratiques

Nathalie Dompnier

► To cite this version:

Nathalie Dompnier. Adopter ou abandonner les ordinateurs de vote ? Une focale locale sur les procédures démocratiques. Guglielmi, Gilles J.; Ihl, Olivier. Le vote électronique, LGDJ, Lextenso éditions, 2015, 978-2-275-04466-8. halshs-01182629

HAL Id: halshs-01182629

<https://shs.hal.science/halshs-01182629>

Submitted on 10 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Adopter ou abandonner les ordinateurs de vote ?

Une focale locale sur les procédures démocratiques

Nathalie Dompnier
Université Lumière Lyon 2
UMR 5206 Triangle

En France, les « machines à voter » entrent dans le code électoral et sont inscrites dans la panoplie du matériel de vote en 1969. Elles seront effectivement utilisées, de manière localisée et ponctuelle, à l'occasion des élections législatives de 1973. Rapidement cependant, ces premiers modèles sont abandonnés : l'hostilité des maires, les nombreuses défaillances techniques et les coûts mal anticipés de l'équipement ont raison de cette première génération de machines à voter¹. Les machines aujourd'hui employées dans certaines communes françaises sont d'une deuxième génération, issue d'un règlement technique établi en 2003, qui aboutit à l'agrément de trois modèles d'ordinateurs de vote². Une instruction du 26 mai 2004 vient préciser les possibilités et modalités d'équipement des communes. Pour le premier tour des présidentielles de 2007, les électeurs de près de 80 communes se sont ainsi exprimés sur des ordinateurs en bureau de vote, soit plus de 1,5 millions d'inscrits concernés³. Bien qu'un moratoire sur les nouveaux équipements ait été décidé depuis, plusieurs dizaines de communes continuent à utiliser ces dispositifs aujourd'hui.

Les modalités de l'introduction des ordinateurs de vote s'avèrent très différentes de celles qui avaient prévalu pour la mise en place des machines à voter des années 1960-1970. Lorsque les machines à voter sont adoptées, à la fin des années 1960, les villes concernées sont peu nombreuses et désignées par le ministère de l'Intérieur⁴. Outre un critère de taille (les communes doivent compter plus de 30 000 habitants), le choix s'est notamment porté sur des communes où les fraudes, selon le ministère, étaient particulièrement nombreuses. Dès lors, figurer parmi les villes désignées est considéré comme infâmant et les maires rejettent très largement ces machines à voter dont l'imposition labélise leurs pratiques comme déviantes. Les maires s'indignent de ces nouveaux dispositifs qui les privent de leurs fonctions d'agents

1 Nathalie Dompnier, « Les machines à voter à l'essai. Notes sur le mythe de la « modernisation démocratique » », *Genèses*, n°49, décembre 2002, p. 69-88

2 Les trois modèles retenus sont proposés par Datamatique-ES&S, Nedap et Indra

3 Nathalie Dompnier, « Les ordinateurs de vote : une nouvelle donne politique et technique », *Revue politique et parlementaire*, n°1044, juillet-septembre 2007, p. 50-53

4 La liste des communes est fixée par un décret du 28 décembre 1972.

de l'Etat en charge de l'organisation des opérations électorales et qui les empêchent d'en garantir le bon déroulement. Dans les communes concernées, les municipalités accueillent donc les machines très froidement. Certains maires vont d'ailleurs tout faire pour en obtenir l'abandon rapide.

La situation est toute autre pour les ordinateurs de vote. Des expérimentations sont menées dans certaines villes dès le début des années 2000. Lorsque le ministère de l'Intérieur opte pour un élargissement de ces dispositifs, il décide de laisser le choix de l'équipement aux communes qui le souhaitent. Comme le précise l'instruction permanente du 6 mai 2004 du ministère de l'Intérieur à l'attention des préfets et des maires, les communes de plus de plus de 3.500 habitants ont la possibilité de s'équiper : « il a été décidé de vous permettre l'achat de machines à voter ». Les modalités selon lesquelles les communes peuvent doter leurs bureaux d'ordinateurs de vote rompent ainsi radicalement avec l'histoire des dispositifs de vote en France.

On assiste, de manière inédite, à une rupture du principe d'uniformité des dispositifs électoraux sur l'ensemble du territoire au bénéfice d'une diversification des modalités du vote. L'histoire électorale française est en effet marquée, jusqu'à une période récente, par une tendance longue à la standardisation des techniques et des dispositifs matériels ; on pense par exemple aux urnes⁵, ou aux isoloirs⁶, dont l'uniformisation a été l'objet de toutes les attentions politiques et administratives. Les enjeux de cette homogénéisation des règles et des pratiques sont multiples. Il s'agit d'assurer que les dispositifs matériels permettent partout, de manière identique, de répondre aux principes établis par les règles du droit électoral. Il s'agit aussi, à travers l'homogénéisation des pratiques, de faire exister le corps électoral et de mettre en scène l'unité nationale⁷. L'implantation de machines à voter dans les bureaux de 27 communes en 1973 rompt certes avec ce principe d'uniformité, mais cette différenciation est présentée comme provisoire, dans l'attente d'un élargissement de ces équipements à tous les bureaux de vote. L'instruction permanente de 2004 ouvre en revanche la possibilité d'une différenciation des pratiques et des modalités du vote d'une commune à l'autre. Les communes ont la liberté de s'équiper ; certaines restent au vote papier, d'autres passent au vote informatique. Ces dernières peuvent encore choisir parmi les différents modèles agréés.

Surtout, les modalités d'équipement des communes retenues dans les années 2000 remettent en cause la tradition centralisatrice de l'administration électorale française au profit

5 Olivier Ihl, « L'urne électorale. Formes et usages d'une technique de vote », in *Revue française de science politique*, vol. 43, n°1, février 1993, p.30-60

6 Alain Garrigou, « Le secret de l'isoloir », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°71-72, 1988, p.22-45

7 Yves Déloye, Olivier Ihl, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, chapitre 1

de l'autonomie des communes. L'histoire des dispositifs électoraux en France est caractérisée par une très forte centralisation et par une très faible marge de manœuvre laissée aux communes, les maires n'ayant que peu d'initiative et tenant avant tout un rôle d'agents en charge de l'organisation des scrutins. Lors de l'introduction des machines à voter en France, dans les années 1970, il est certes admis que les électeurs n'utilisent pas les mêmes dispositifs de vote sur l'ensemble du territoire. Cependant, les communes équipées ne le sont pas volontairement ; elles sont désignées par le ministère de l'Intérieur. Tout au contraire, avec l'instruction de 2004, c'est l'autonomie des communes qui est privilégiée. Le ministère établit un cadre légal fixant les conditions de l'équipement et les modèles agréés, mais les communes, dans ce cadre général, disposent désormais d'une grande latitude d'action. L'adoption des dispositifs n'est donc plus imposée par le ministère.

Comment expliquer alors les choix des municipalités ? Pourquoi certaines communes décident-elles de faire l'acquisition d'ordinateurs de vote ? Quels facteurs permettent d'expliquer que cette rupture historique soit enclenchée dans quelques dizaines de communes françaises, tandis qu'elle ne trouve pas d'écho ailleurs ? Les résultats présentés ici reposent sur une enquête approfondie menée dans quelques communes, trois d'entre elles étant actuellement équipées (Arcueil, Voiron et Chazay d'Azergues), une autre ayant utilisé ce matériel puis l'ayant abandonné (Voreppe) et une dernière ayant renoncé, au dernier moment, à faire l'acquisition d'ordinateurs de vote (Grenoble). L'analyse repose sur des entretiens menés avec des élus ou anciens élus de différentes tendances politiques ainsi qu'avec des personnels administratifs en charge du service des élections. Ces entretiens ont été complétés par un travail sur les archives des communes et des documents conservés par les élus. Enfin, un entretien complémentaire a été réalisé avec le directeur de France-Election qui commercialise en France le modèle Nedap et offre des prestations de services aux communes équipées.

Comprendre le choix des équipes municipales nécessite en premier lieu d'interroger le contexte institutionnel et politique dans lequel il s'inscrit, celui d'une valorisation de l'autonomie des communes et de l'expérimentation locale. De là, il est possible de cerner les différentes positions des acteurs municipaux et de mettre en évidence des registres argumentatifs qui traduisent des conceptions des élections et des rapports au vote différenciés. On pourra enfin tenter d'identifier un éventuel ancrage politique de ces positions municipales et de ces registres : les ordinateurs de vote ont-ils une couleur politique ?

Autonomie des communes et expérimentation locale

Le choix laissé aux communes de s'équiper, plutôt que de leur imposer les nouveaux dispositifs de vote, le changement de la procédure et du circuit décisionnel par rapport à ce qui avait prévalu dans les années 1960-70 pourraient être lus comme un effet d'apprentissage, l'expérience ayant montré les limites de la méthode très directive retenue pour les premières machines à voter. Mais il pourrait aussi s'agir d'une transformation qui s'inscrit plus largement dans le développement de politiques locales autonomes, dans une modification d'ensemble des rapports entre administrations centrales et administrations locales et dans le succès croissant de formes d'expérimentations dans les politiques locales. Ce contexte institutionnel et les incitations qui l'accompagnent constituent un premier élément d'explication du choix des communes.

Le début des années 2000 est marqué par le déploiement de nouvelles conceptions de l'Etat et de son rôle. Les nouvelles lois de décentralisation s'accompagnent de l'exigence d'une plus grande autonomie pour les collectivités locales, en particulier avec la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République (« acte II de la décentralisation »). La marge de liberté laissée aux communes pour l'organisation des scrutins peut se lire dans cette perspective. Mais, au-delà du contexte français et des enjeux spécifiques de la décentralisation, les théories néo-libérales invitent à une remise en cause radicale des manières de penser l'Etat moderne. Elles prônent son allègement et une redéfinition de ses fonctions, si ce n'est son retrait. L'Etat devrait céder la place à des acteurs jugés plus pertinents au titre de leur compétence ou de leur domaine d'action. Si bien que ce nouvel Etat, néolibéral ou post-moderne, serait caractérisé par des logiques de subsidiarité, notamment avec des acteurs locaux⁸. Dans cette conception, l'Etat est avant tout régulateur : il fixe un cadre légal mais n'intervient pas directement. Les diverses formes de valorisation des initiatives municipales s'inscriraient dans ce mouvement⁹. La libre détermination par les communes du choix des modalités de vote et du matériel retenu – dans le cadre des modèles agréés – pourrait bien être une traduction, dans le domaine électoral, de ce principe de subsidiarité. Jusqu'à une période récente, l'absence de tenue, par le ministère de l'Intérieur, d'une liste à jour des communes équipées en ordinateurs de vote en serait encore un indice.

⁸ Jacques Chevalier, *L'Etat post-moderne*, Paris, LGDJ, 2004

⁹ Géraldine Chavrier, « L'expérimentation locale : vers un Etat subsidiaire ? », *Annuaire des collectivités locales*, t.24, 2004, p.43-52. Renaud Epstein, « L'éphémère retour des villes. L'autonomie locale à l'épreuve des recompositions de l'Etat », *Esprit*, février 2008, p.136-149.

On retrouve dans les modalités d'adoption des ordinateurs de vote un autre trait caractéristique de l'Etat néo-libéral, celui de la promotion d'une « gouvernance » fondée sur le partenariat entre différents acteurs et différents niveaux¹⁰. Le ministère ne décide pas pour les communes mais les invite à prendre part à la décision, dans un cadre légal fixé par l'Etat. La mise à contribution des communes permet d'obtenir l'adhésion des acteurs aux projets plutôt que de les leur imposer. La réforme des dispositifs de vote semble ainsi plus facile à faire accepter. On peut ajouter à cela qu'elle est moins coûteuse pour l'Etat puisque les communes font elles-mêmes l'acquisition du matériel (même si une subvention conséquente était initialement prévue). Enfin, les formes de compétition ou de concurrence susceptibles de se développer entre communes, dans ce contexte de promotion des politiques locales, peuvent notamment se traduire par une course aux équipements, et en particulier par des efforts accrus de modernisation et d'adoption des nouvelles technologies, entre autres dans le domaine de l'organisation des élections.

On repère enfin que les modalités spécifiques d'équipement des communes en ordinateurs de vote s'inscrivent dans un contexte de valorisation de l'expérimentation locale. Dans le cadre de la décentralisation et de l'autonomie croissante laissée aux collectivités, les logiques expérimentales prennent une nouvelle place dans les politiques publiques. On pense en particulier à la loi du 1er août 2003 relative à l'expérimentation locale. Les débats autour de ce projet de loi révèlent plusieurs manières de comprendre l'expérimentation. Pour les uns, elle est entendue comme la quête d'une plus grande efficacité de l'action publique : l'expérimentation est alors une forme de test avant une éventuelle généralisation à l'ensemble du territoire. Cette conception prédomine à l'Assemblée nationale pendant les débats sur la loi de 2003. Pour les autres, elle est le moyen d'une réforme en profondeur de l'Etat : l'expérimentation doit déboucher sur une plus grande autonomie des collectivités et doit permettre de rompre avec le principe de l'uniformité républicaine. Lors des débats sur l'expérimentation locale, ce point de vue est surtout développé au Sénat¹¹.

L'équipement en ordinateurs de vote qui est proposé aux communes en 2004 ne relève pas à proprement parler du dispositif expérimental prévu par les lois de décentralisation. En particulier, il ne s'agit pas d'une expérimentation normative par laquelle des collectivités pourraient déroger de manière ponctuelle à la loi¹². En effet, dans le cas qui nous intéresse, il ne peut s'agir d'expérimentation normative puisque le code électoral prévoit le recours à ces

10 Jacques Chevalier, op. cit.

11 Géraldine Chavrier, op. cit.

12 Evelyne Serverin, Bernard Gomel, « L'expérimentation des politiques publiques dans tous ses états », *Informations sociales*, n°174, 2012, p.128-137

dispositifs. La dimension expérimentale est aussi à nuancer dans la mesure où le législateur ne fixe ni une durée limitée à la mise en œuvre de ces dispositifs, ni les modalités de leur évaluation. Cependant, le mode d'introduction des ordinateurs de vote n'est pas étranger à cette promotion des logiques expérimentales au début des années 2000. Le thème de l'expérimentation revient de manière très fréquente dans les débats concernant les nouvelles techniques de vote. Par exemple, le développement du vote électronique (surtout à distance) pour les élections professionnelles, est souvent pensé par ses promoteurs comme une expérimentation pour les élections politiques¹³. Mais aussi, les essais d'ordinateurs de vote en bureau dès le début des années 2000 sont présentés comme des expérimentations ou des tests, qui doivent ensuite permettre de décider de l'extension du recours au vote sur ordinateur.

La rupture opérée dans l'organisation électorale, mettant l'accent sur l'autonomie des communes et l'expérimentation, s'inscrit donc dans une transformation plus globale et profonde des politiques publiques, de l'Etat et de son rapport avec les collectivités locales. La nouvelle lecture qui est faite de la loi du 10 mai 1969, qui introduisait l'usage des machines à voter, l'atteste. Au début des années 1970, la loi devait permettre au ministère de désigner d'office des communes qui utiliseraient des machines à voter, et la liste des communes retenues avait provoqué de très vives protestations. Au début des années 2000, la loi de 1969 est réinterprétée comme donnant l'opportunité aux communes de choisir librement de s'équiper, le ministère fixant un cadre et donnant, dans un premier temps, des incitations financières. Ces incitations ne suffisent cependant pas, à elles seules, à expliquer que certains élus décident de franchir le pas.

Le choix de l'équipement :

modernisation et rationalisation des procédures de vote

La modernisation et la rationalisation des opérations électorales constituent les deux principaux arguments avancés par les différents acteurs dans les communes qui se sont équipées. Pour ceux qui ont fait adopter ces dispositifs ou qui en défendent le maintien, la modernisation semble nécessaire, au sens où elle serait à la fois indispensable et inéluctable :

- « Moi, ça me paraissait suivre le progrès » explique l'ancien maire d'une commune¹⁴

13 Sophie Bérout, Nathalie Dompnier, « L'essor du vote électronique dans les élections professionnelles : un terrain d'expérimentation », *Droit social*, juin 2013.

14 Entretien avec François Mathé, ancien maire de Voreppe, octobre 2013

- « Ce qui avait été soulevé un petit peu comme motivation par rapport à cette installation, du temps où l'ancienne équipe avait fait ce choix, c'était d'abord le système de la modernisation, quand même, parce que c'est un vote électronique qui va dans le sens de la dématérialisation des opérations administrative et des actes en général (...) Je pense que la France aurait intérêt un petit peu à aller dans ce sens-là. »¹⁵

La thématique du progrès ou de la modernisation est présente dès les premiers projets de mécanisation du vote à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, comme dans la présentation des machines à voter des années 1970¹⁶. Au début des années 2000, cet appétit de modernité s'exprime par une valorisation poussée de la technologie, comme dans la présentation du modèle iVotronic sur le site de la société ES&S, qui annonce : « Put the power of election technology at the voters' fingertips »¹⁷. Cette aspiration se retrouve au Parlement, par exemple lors du débat sur le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique, au cours duquel le député Patrice Martin Lalande affirme : « le numérique est de plus en plus présent dans la vie des entreprises et des administrations. Il serait donc normal que cette technologie bénéficie aussi au fonctionnement de la démocratie »¹⁸. Le rapporteur Jean Dionis du Séjour renchérit en évoquant « une expérimentation qui, de toute façon, va dans le sens de l'histoire »¹⁹. Si l'impératif de modernisation est ainsi valorisé par les promoteurs des nouvelles techniques de vote, il se heurte aussi de longue date à une critique virulente de ceux qui ne voient dans ce discours de la modernité qu'une aspiration irréfléchie ou une fascination irrationnelle :

- « Le maire cultive une image de Grenoble, « ville de l'innovation » (...) Il adore ça, et donc (...) il est extrêmement plongé dans ça (...) Pour lui c'était un plus, Grenoble est à la pointe du progrès. On va avoir des machines à la place de ces votes archaïques. Je pense que c'est ça »²⁰

- « La première adjointe avait commencé en disant : « on va devenir une ville moderne, on va se doter de machines à voter » [...] On avait vraiment l'impression que c'était la réponse à un commercial qui était venu vendre sa camelote »²¹

- « Il y a eu aussi un aspect, on va dire, « technophile », c'est-à-dire, voilà, une impression de modernité d'utiliser des ordinateurs, sans pour autant prendre le recul. [...] A Voreppe, l'histoire qu'on m'en a raconté, c'est au retour d'un salon à destination des maires, l'ancien maire a trouvé intéressant de, voilà, ça lui a tapé dans l'œil. C'est des i-Votronic, donc c'est autre chose que les Nedap qui sont un peu plus vieille garde, quoi. Les i-Votronic sont en couleur, c'est des écrans plats... »²²

15 Entretien avec Bernard Jourde, adjoint à Voiron, avril 2013

16 Nathalie Dompnier, « Les machines à voter à l'essai », op.cit.

17 <http://www.essvote.com/products/3/6/dre/iVotronic>

18 JO Débat du 8 janvier 2004

19 JO Débats du 22 septembre 2004

20 Entretien avec Gille Kuntz, élu à Grenoble, octobre 2013

21 Entretien avec Danièle Falchier, élue à Voiron, octobre 2013

22 Entretien avec Laurent Godard, adjoint à Voreppe, avril 2013

Ces positions critiques remettent en cause la quête du progrès comme fin en soi. Mais pour les élus et personnels administratifs des communes qui ont opté pour les ordinateurs de vote, la modernisation des dispositifs signifie aussi un gain d'efficacité. Tel est d'ailleurs le principal argument de vente des fournisseurs de machines à voter. Cette efficacité se décline de plusieurs manières. La réduction des risques d'erreur liés au comptage manuel des bulletins est un objectif souvent affiché pour défendre l'usage des premières machines comme celui des ordinateurs de vote. La société Nedap avance ainsi que « la disparition des votes nuls et des erreurs de comptage aboutit à une augmentation globale de la qualité des élections et du service rendus aux électeurs et aux citoyens ». De la même manière, la société Indra, qui propose le système « Point & Vote » insiste, dans les documents concernant l'expérience française, sur la sécurité, la rapidité et la simplicité du vote ainsi que sur la fiabilité du dépouillement lors duquel les « erreurs manuelles » sont désormais supprimées²³. La simplification et la rapidité des procédures électorales sont aussi mises en avant par Nedap, qui indique : « Avec les machines à voter, la préparation d'une élection est grandement simplifiée. Des tâches fastidieuses et longues disparaissent, comme le comptage des enveloppes et des bulletins pour chacun des bureaux de vote et pour chaque enveloppe de propagande, disparaissent. Les opérations d'installation et de démontage des bureaux de vote sont réduites à leur minimum. Ces gains de temps se traduisent par des économies »²⁴.

Les ordinateurs de vote autorisent une réorganisation du travail électoral dans les services municipaux. C'est sans doute ce qui explique le succès des ordinateurs de vote dans certaines communes. Les agents des services en charge des élections insistent sur la simplification de leur travail à l'occasion du passage au vote sur ordinateur. Le matériel électoral est dorénavant beaucoup plus restreint et les agents n'ont plus à manipuler et à mettre en place urnes, bulletins, enveloppes, isoloirs : l'essentiel est désormais contenu dans la mallette de l'ordinateur. Même si certaines communes doublent l'isoloir intégré à la machine d'un isoloir classique, le travail du service des élections est présenté comme étant considérablement simplifié et allégé par ces nouveaux dispositifs. Le gain de temps au dépouillement est aussi apprécié des agents qui, le plus souvent, sont mobilisés pour la rédaction des procès-verbaux. Ce sont ainsi plusieurs heures qui peuvent être gagnées sur la fin de journée électorale et certains responsables des services municipaux s'en réjouissent, se rappelant des opérations qui prenaient parfois fin à 2h du matin avec le vote papier, tandis

23 <http://www.indracompany.com/en/soluciones-y-servicios/solucion/electoral-processes/1626/14687/regional-elections-in-france-2010>

24 <http://www.france-election.fr/machine.php>

qu'avec les ordinateurs, « la plupart du temps, à 21 heures c'est terminé. [...] C'est quand même une sacrée souplesse »²⁵.

Une autre conséquence du recours aux ordinateurs de vote est l'externalisation d'une partie de la responsabilité des opérations. Les entreprises qui ont en charge l'entretien et les interventions sur les ordinateurs sont associées au bon déroulement des scrutins, ou aux problèmes rencontrés. Il arrive aussi, comme à Voiron ou à Voreppe, que des huissiers soient sollicités pour assister aux tests effectués avant le scrutin, ce qui vient encore apporter une caution extérieure à la qualité du travail des services des élections. Certains agents le vivent comme un soulagement. Peut-être parce que cela permet aussi de répondre à ce qui est souvent perçu comme une ambiguïté : en France, la municipalité est à la fois une instance politique et une instance administrative en charge de l'organisation des scrutins, situation très différente de celle des pays où existe une administration électorale indépendante. Le recours aux ordinateurs semble ainsi permettre de lever d'éventuels doutes sur la partialité des services municipaux.

Non seulement l'usage des machines permet d'obtenir plus vite les résultats et de terminer plus rapidement la journée du scrutin, mais le travail des services est aussi plus simple à organiser dans la mesure où il n'est plus dépendant de la participation des électeurs au dépouillement. La question du manque de participants au dépouillement des scrutins est au centre de l'instruction du ministère de l'Intérieur concernant les machines à voter en 2004. Elle revient aussi dans la plupart des entretiens avec des élus et personnels administratifs. Le recours aux ordinateurs permet non seulement de libérer les personnels plus tôt, mais aussi d'établir à l'avance les missions de chacun. Il ne s'agit pas d'un allègement de la charge de travail, mais bien plutôt de sa meilleure organisation. Il apparaît d'ailleurs que cet argument est déployé tant par les agents municipaux que par les élus.

« Alors, pour nous, au départ, en amont, peut-être plus de travail, puisqu'il faut qu'on organise la programmation des machines. Donc il y a quand même un travail à faire. Il faut récupérer les bulletins de vote, les scanner, donc il y a toute une mise en place, quand même, la préparation, enfin on travaille en collaboration avec notre service (...) qui nous imprime les planches de vote. Donc c'est vrai qu'on a tout un travail en amont, peut-être un petit peu plus long. Et puis, ben, c'est un petit peu lourd parce qu'on a les procès-verbaux, il y a la programmation des machines. On fait une formation pour les secrétaires aussi, chaque année, pour leur rappeler comment ça fonctionne, la machine, comment on doit remplir les procès-verbaux, etc. Mais d'un autre côté, le jour J, pour nous, c'est que du bonheur... que du bonheur. Voilà, parce qu'on a plus à attendre les tables du dépouillement. En fait, le président du bureau de vote appuie sur un bouton, sur deux boutons, et on a les résultats tout de suite. »²⁶.

25 Entretien avec l'une des secrétaires en charge du service des élections de Chazay-d'Azergues, novembre 2013

26 Entretien avec la responsable du service des élections de Voiron, avril 2013

Dans quelques cas, le ton est moins optimiste. Une responsable d'un service des élections explique : « Ce que j'ai trouvé stressant dans les machines à voter, c'est le fait que c'était une machine. Si elle tombe en panne, qu'est-ce qu'on fait ? [...] Voter avec les machines c'est un stress permanent. [...] C'est ce manque de visibilité, justement, du vote »²⁷. Mais, de manière générale, les agents qui ont à organiser des élections sur ordinateurs se montrent très satisfaits.

Dans bien des cas d'ailleurs, les personnels administratifs ont été activement impliqués dans la procédure d'adoption des ordinateurs. A Grenoble, ils contribuent à la mise en œuvre de l'appel d'offre – qui échoue finalement – et un élu remarque : « Le service des élections avait bien joué le jeu. Je pense qu'ils ont été déçus, parce qu'ils avaient quand même pas mal investi là-dessus »²⁸. A Voreppe, l'ancien maire précise : « C'est pas le maire que j'étais qui a choisi le modèle »²⁹ ; les services municipaux ont eu à se prononcer sur ce choix.

Les constructeurs ne s'y trompent pas, en mettant très clairement en avant, comme argument de vente, les avantages qu'en tireront les services des élections. Nedap va plus loin, en donnant à certaines communes qui envisagent de passer au vote sur ordinateur, les coordonnées de la responsable du service des élections de la ville du Havre, commune qui a adopté ce modèle³⁰. Ces agents, sans doute parmi les plus convaincus par le passage au vote électronique, deviennent ainsi les représentants de commerce les plus efficaces des fournisseurs.

La nouvelle division du travail électoral qui accompagne la mise en place des ordinateurs de vote révèle un glissement important : la dimension rituelle du vote laisse la place à une injonction d'efficacité. Dans le cadre du vote papier et de l'impératif de transparence qui l'a progressivement caractérisé, la figure de l'électeur occupe la place centrale, de l'ouverture du scrutin au dépouillement. La codification du scrutin et la mise en scène des opérations de vote visent, entre autres, à donner force et solennité à l'acte de vote, à donner à voir et à faire vivre l'élection comme moment décisif de la vie politique, où le destin du pays se trouve entre les mains des citoyens-électeurs. Les arguments qui président à l'adoption des ordinateurs de vote montrent le déclin de la place accordée à cette ritualisation. Il n'est plus question de symboliser ou de mettre en scène mais de répondre efficacement à un enjeu fonctionnel (compter des voix pour pourvoir des sièges). Les arguments en faveur du

27 Entretien auprès de la responsable du service des élections de Voreppe, avril 2013.

28 Entretien avec Gilles Kuntz, conseiller municipal à Grenoble, octobre 2013

29 Entretien avec François Mathé, ancien maire de Voreppe, octobre 2013

30 Archives municipale de Grenoble, 3066 W 3 et entretien avec H. Palisson, directeur de France-Election (Nedap)

recours aux ordinateurs et les modalités de ce choix traduisent donc une transformation du regard porté sur l'élection, et plus largement du fonctionnement des démocraties.

D'autres arguments peuvent entrer en ligne de compte, mais davantage comme des paramètres dans la prise de décision que comme des motifs du choix. Ainsi, la question du coût est prise en compte, à la fois pour l'achat et pour le renouvellement, mais ce n'est pas une éventuelle baisse du coût de l'organisation qui conduit principalement à l'adoption des ordinateurs. En revanche, l'investissement consenti devient un argument fort pour ne pas abandonner les ordinateurs. A Voreppe, l'un des adjoints interrogés explique : « une fois l'argent dépensé, c'était difficile de reconnaître publiquement que c'était pas forcément la panacée ». L'abandon des ordinateurs a été critiqué par certains pour cette dépense de la mairie, devenue inutile : « Alors, on a eu dans la population, quand on l'a annoncé, dire « comment ça se fait qu'on a acheté des choses, qu'on s'en serve pas », etc »³¹. L'élue explique alors que l'achat a été « amorti » et que, quoi qu'il en soit, la nouvelle équipe municipale s'était engagée, sur le principe, à abandonner ces dispositifs. Mais dans une commune voisine, c'est bien la question du coût des machines et de l'investissement consenti par la commune qui a raison des positions de principes. Les débats au sein de la nouvelle équipe municipale sont ainsi rapidement refermés :

« Donc on n'a pas envisagé d'abandonner ce système. On s'était interrogé si vous voulez à notre arrivée, parce que comme on est sur deux listes où il y a des Verts et puis des socialistes et des gens de gauche, y'avait une certaine réticence par l'éthique un petit peu qui était un peu suscitée. Mais comme ça avait quand même coûté pour la ville plus de 70.000 euros d'investissement, ces machines, on a dit : on va p't'être pas sacrifier quand même ce dispositif pour des raisons purement éthiques. »³²

Critiques et abandon des ordinateurs :

participation citoyenne et contrôle des procédures démocratiques

Ces « raisons purement éthiques » sont la revendication d'une plus grande transparence des scrutins, le rétablissement du rituel républicain du dépouillement, la participation des citoyens aux opérations du scrutin, l'uniformité des procédures dans l'ensemble de la circonscription. L'argument de la rationalisation des procédures de vote disparaît complètement dans les communes où les ordinateurs de vote ont été abandonnés ou parmi les

31 Entretien avec Laurent Godard, adjoint à Voreppe, avril 2013

32 Entretien avec Bernard Jourde, adjoint à Voiron, avril 2013

élus qui, dans les communes équipées, s'opposent à leur usage. L'impératif d'efficacité fait alors place à un autre registre, celui de l'affirmation du caractère démocratique et républicain des procédures électorales.

La logique même de l'autonomie locale en matière électorale est parfois contestée de manière vigoureuse. Il importe, aux yeux de certains élus, que l'ensemble des électeurs se prononcent selon les mêmes modalités sur l'ensemble du territoire. L'un des adjoints interrogés explique ainsi avoir milité auprès des élus d'autres villes : « par exemple sur des élections communes, que ce soit de député ou de conseiller régional, enfin général... je leur avais dit « bon c'est pas normal qu'il y ait une partie des électeurs qui votent sur des ordinateurs de vote, l'autre partie non »... »³³. Comment expliquer cet attachement à l'uniformité des procédures ? Il en va de la volonté de préserver un acte du vote partagé par l'ensemble des citoyens :

« Tout d'un coup, il y avait Voiron qui allait être une des quelques dizaines de villes – parce qu'il y en a pas beaucoup – qui sont dotées de machines à voter, alors que toutes les autres continuaient sur un autre système. Pour moi le plus important c'était de dire que [...] si on passe, si on décide de passer sur un système comme ça, ça doit être quelque chose qui est décidé au niveau national. On dit, « en France, le mode de vote, c'est comme ça » et tout le monde fait pareil »³⁴.

Mais la standardisation des procédures est aussi vue comme un gage d'égalité des électeurs face au choix qui s'offre à eux. La même élue souligne en effet que le format des bulletins reproduits sur les planches des ordinateurs de vote ne permet pas aux électeurs de lire le nom des candidats pour des scrutins de listes comme les élections au Parlement européen. Dès lors, seules les étiquettes politiques sont discernables et, parfois le nom des têtes de liste. La responsable du service des élections d'Arcueil, tout en rappelant que les listes sont affichées dans la salle du scrutin, fait le même constat. Au moment de faire son choix, l'électeur ne bénéficierait donc pas des mêmes informations selon qu'il vote sur un ordinateur ou avec un bulletin papier.

Les réserves de certains élus et agents administratifs concernent donc la manière dont les dispositifs pourraient affecter les comportements électoraux et le rapport au vote. La crainte d'une déritualisation du vote rejoint aussi cet argumentaire. Pour plusieurs élus, les procédures qu'implique le vote traditionnel à l'urne, et en particulier le dépouillement, font partie des rites politiques qu'il convient de préserver dans la mesure où ils constituent des

33 Entretien avec Laurent Godard, adjoint à Voreppe, avril 2013

34 Entretien avec Danièle Falchier, élue à Voiron, octobre 2013

formes d'initiation civique qui disparaissent avec la machine. L'élue écologiste interrogée à Voiron évoque ainsi les jeunes de 18 ans venus participer pour la première fois au dépouillement, l'accessibilité de ces procédures ouvertes à tous, le mélange « d'effervescence et de sérieux »³⁵ qui caractérise ce temps fort de la vie démocratique... Mais c'est précisément aussi parce que cette « effervescence » est parfois difficile à canaliser que certains privilégient les ordinateurs de vote. Le secrétaire général des services de Chazay et le maire parlent à l'unisson sur ce terrain. Le premier indique « En tant qu'administratif, c'est vrai que pour moi la machine à voter c'est quand même intéressant aussi parce que c'est vrai que le stress du dépouillement où on se retrouve avec 50 personnes qui sont derrière toi, qui te disent, etc. J'appuie sur un bouton, j'ai les résultats et honnêtement, pour moi, c'est un confort d'utilisation »³⁶. Et le second, en écho, explique : « En tant que président de bureau de vote [...] j'avoue que ça évite à avoir à gérer tous les litiges. D'une part à gérer le calme dans l'assistance, parce que, pour les élections nationales ça pose pas de problème, mais pour les municipales les salles sont pleines, vous avez tous les commentaires, il faut faire la police de l'assemblée régulièrement, etc. Là, il n'y a plus besoin, bien sûr »³⁷.

Au rituel électoral et à ses vertus civiques est donc parfois opposée la pacification permise par les machines. Ou, plus précisément, on a affaire à deux registres cloisonnés. L'élue de Voiron ne mentionne à aucun moment des troubles au moment du dépouillement. Le DGS et le maire de Chazay n'évoquent pas même le rituel électoral, dans une commune où il était pourtant aisé de trouver des volontaires pour participer au dépouillement. Dans un seul des entretiens ces deux registres se rencontrent, dans la bouche du maire :

« Je garde un regret. Mais plus le temps passe et plus le regret... est un peu irréel, un peu fantasmé sur le passé. Effectivement, sur la question du dépouillement... Mais ça m'a gêné, parce que, par exemple, moi j'avais l'habitude, en tant que président du bureau de vote de solliciter tous les jeunes qui avaient 18 ans dans l'année pour venir soit être assesseur, soit être scrutateur. Et beaucoup acceptaient. Parce que c'est vrai que c'est quand même un acte. On devient majeur, on acquiert le droit de vote. Et, pas tous, mais quand même beaucoup acceptaient. Et c'était quand même un aspect civique, aussi, très utile. Et cet aspect civique disparaît avec les machines à voter parce qu'on publie devant le bureau, avec un tour de clef. Evidemment, c'est là un affaiblissement. En même temps, je dis ça devient fantasmé parce que je me rappelle aussi – j'étais adjoint au maire avant d'être maire – je me rappelle aussi de soirées très violentes, très tendues, où dans les bureaux, il y avait même..., il fallait... la police, mettre les barrières de police, enfin... Donc si vous voulez... Du coup, les gens, entre guillemets les simples citoyens, ceux qui ne sont pas militants d'une cause ou d'une autre, se sentaient parfois un peu dans un ailleurs. Alors certains aimaient ça aussi. Il y avait des gens non engagés politiquement qui faisaient tous les dépouillements, qui étaient vraiment des habitués. Dans

35 Entretien avec Danièle Falchier, élue à Voiron

36 Entretien avec le Directeur général des services de Chazay d'Azergues

37 Entretien avec Alain Martinet, maire de Chazay d'Azergues

tous les bureaux on connaît nos habitués qui étaient là, qui venaient parfois en famille aussi d'ailleurs Mais voilà, donc, il y avait un côté civique qui manque avec le fonctionnement des machines à voter. Y'a franchement une tranquillité, une sérénité dans la proclamation, qui est quand même un truc très appréciable. »³⁸

On le perçoit bien à travers ces « regrets » qui, ailleurs, prennent la forme de critiques plus fermes, l'enjeu central est celui de la participation des électeurs aux procédures de vote et à la vie démocratique. Au-delà du dépouillement, cette participation est aussi celle des électeurs au contrôle des opérations de vote. Et se pose ainsi, dans le même mouvement, la question des conditions de ce contrôle et de la transparence des procédures. Plusieurs élus opposés à l'utilisation des dispositifs de vote automatisés évoquent l'impossibilité de suivre le déroulement des opérations, de constater que les votes des électeurs sont bien comptabilisés et donc de prendre activement part aux procédures démocratiques. A la machine est alors fréquemment opposée l'urne transparente et la simplicité des dispositifs du vote papier. Les positions de différents acteurs – associations, experts et informaticiens –, qui sont intervenus auprès des communes sur le thème de l'opacité des procédures informatiques, sont convoquées en soutien à ces arguments dans plusieurs entretiens. Ici apparaît une vision radicalement opposée à celle de la modernisation et de la rationalisation des procédures. L'élection ne saurait être traitée comme une opération purement technique guidée par un principe d'efficacité ; la démocratie implique avant tout des élections fondées sur la transparence, la confiance et l'implication des acteurs. Sur ce point, les contrastes sont flagrants. Tandis que le maire de Chazay explique « les élus considèrent que c'est un plus et ils font les investissements au même titre qu'ils investissent dans un terrain de foot ou dans un espace vert »³⁹, les deux élus interrogés à Voreppe présentent ainsi les enjeux du retour au vote papier :

« - Même si ça avait coûté moins cher [d'utiliser des machines], nous c'était vraiment un enjeu démocratique [...] c'était la participation citoyenne, impliquer les gens dans leur cité [...] Surtout, moi j'avais vécu en 2007, dans mon bureau de vote, on était plus que deux à être présents pour l'édition du ticket. On aurait fait un tour de plus il n'y aurait plus eu personne ! Et, du coup, le contrôle démocratique... voilà ! Moi, c'est quelque chose qui me gêne.

- Alors qu'on a pendant les votes « urnes transparentes », on a vraiment des gens de tous..., qui ont pas l'habitude de faire ça forcément et qui viennent et qui sont ravis de participer, et ils nous le disent, quoi... Effectivement c'est une autre vision de la citoyenneté, c'est une autre vision des élections que d'être là et de participer. Je pense que c'est... C'était vraiment un mot d'ordre de notre campagne et de notre équipe, c'est vraiment la participation des citoyens. Et ce moyen est un très bon moyen de les faire participer, ça c'est sûr.

38 Entretien avec Daniel Breuiller, maire d'Arcueil

39 Entretien avec Alain Martinet, maire de Chazay d'Azergues

- Par contre, c'est pas magique, c'est-à-dire que c'est tout un travail de fond qu'on a fait. C'est-à-dire trois mois avant chaque élection on fait des appels, dans des bulletins, on a besoin d'assesseurs, on a besoin de gens, et petit à petit ça se mobilise. Alors que, avant, effectivement, moi j'entendais, enfin, notre opposition actuelle, donc la majorité, ils disaient « bon ben on trouve jamais personne pour tenir les bureaux, etc. ». Y'avait pas forcément aussi cette pêche, cette motivation envers... en direction des électeurs... cette éducation en fait, cette éducation citoyenne. »⁴⁰

La ligne de fracture est nette entre les élus ou les équipes municipales qui défendent la rationalisation des scrutins par l'usage des ordinateurs de vote et ceux qui soutiennent la participation des citoyens et la transparence des procédures permises par le vote papier. Ces positions et ces clivages sont-ils aussi politiques ou partisans ? Peut-on repérer des orientations politiques caractéristiques des mairies qui passent au vote informatisé et de celles qui retournent au vote papier ?

Les machines à voter ont-elles une couleur politique ?

La reprise du processus d'équipement des communes au début des années 2000 est décidée par un gouvernement de droite (UMP), comme l'avait été le choix d'avoir recours à des ordinateurs de vote à la fin des années 1960. Est-ce à dire que les techniques de vote automatisées auraient une couleur politique ? La droite serait-elle plus prompte que la gauche, en France, à employer ces dispositifs de vote ? Et, si tel est le cas, comment expliquer cette différence ? Ces questions peuvent être appréhendées de différentes manières, en revenant sur les débats parlementaires par exemple, ou bien en interrogeant les échanges entre le ministère de l'Intérieur et les communes. A propos des machines à voter mises en place dans les années 1970, il apparaît difficile de considérer que les nouvelles techniques de vote seraient a priori privilégiées par la droite et rejetées à gauche dans la mesure où les débats comme les modalités de leur déploiement renvoient principalement à des rapports de force politique entre le gouvernement et l'opposition. Les machines apparaissent alors principalement comme un moyen de disqualifier les pratiques électorales de certaines municipalités d'opposition⁴¹. Dans les années 2000, même si le cadre est de nouveau établi par un gouvernement de droite, la liberté laissée aux communes dans le processus d'équipement peut permettre de mieux cerner ce qui relèverait d'orientations politiques ou partisans dans le choix de recourir aux ordinateurs de vote. Plutôt que de revenir sur les débats nationaux, il semble donc intéressant

⁴⁰ Entretien avec deux élus de Voreppe, avril 2013

⁴¹ Nathalie Dompnier, « Les machines à voter à l'essai », op. cit.

d'analyser les caractéristiques des municipalités et des élus qui optent pour le vote électronique et d'interroger, à l'échelle locale, les conceptions du vote qui fondent cette décision.

On peut tout d'abord partir de la liste des communes où les élections ont effectivement eu lieu sur ordinateurs en 2007, au moins pour un tour de scrutin. La liste n'est pas aisée à établir puisque le ministère n'a pas dressé, ou du moins publicisé, de liste des communes équipées à cette période et que le vote sur ordinateurs a pu être prévu dans certaines villes en 2007 puis abandonné au dernier moment. On propose donc ici des données qui reposent sur une liste de 77 communes pour lesquelles on a pu clairement établir le recours au vote électronique à partir de 2007.

Les deux tiers (49/77) des communes qui sont équipées de machines en 2007 sont des communes de droite, principalement UMP, mais aussi « divers droite », notamment dans les communes les plus petites. La plupart des villes restantes ont des municipalités socialistes ou divers gauche. On relève aussi quelques communes communistes (2 cas), en particulier en région parisienne, PRG (2), Modem (2), FN ou MNR (2). Même si les résultats des élections municipales de 2001 ont été particulièrement favorables aux listes de droite, on relève une assez nette surreprésentation des communes de droite parmi celles qui se sont équipées d'ordinateurs de vote durant ce mandat.

Ce premier constat quantitatif n'est évidemment pas suffisant. Il est aussi utile de s'intéresser aux communes qui ont utilisé les ordinateurs de vote en 2007 et qui les ont abandonnées après les élections municipales de 2008. Le retour au vote papier à partir de 2008 coïncide, la plupart du temps, à un changement de majorité lors des élections municipales. Sur onze cas où on a pu repérer ce retour au vote papier en 2008 ou 2009, neuf sont concernés par des alternances municipales. Ce ratio est très élevé puisque, sur l'ensemble des 77 communes recensées, 16 seulement connaissent une alternance. Dans sept communes qui abandonnent les ordinateurs, la mairie passe en 2008 d'une majorité UMP ou divers droite à une majorité socialiste ou divers gauche (Voreppe, Reims, Hazebrouck, Aulnay-sous-Bois, Alençon, Wissous et Colombes). Dans un cas, c'est un candidat des Verts qui prend la mairie à l'UMP (Cesson). Enfin, une de ces alternances voit un maire de droite succéder à un maire PRG (Chaville). On pourrait être tenté d'en déduire que la coïncidence entre l'abandon du vote électronique et ces changements de majorité vient bien conforter une opposition plus marquée à gauche qu'à droite à l'égard du vote automatisé. Il faut cependant souligner le poids du contexte politique national : dans notre échantillon, sur les 16 communes qui

connaissent une alternance en 2008, 14 passent d'une mairie de droite à une mairie de gauche ou écologiste.

Dès lors, on peut envisager deux hypothèses, éventuellement articulées l'une à l'autre. La première, confortée par les données sur les communes équipées en 2007 et par celles sur les abandons des dispositifs lors des alternances politiques en 2008, serait celle d'une propension plus marquée des élus de droite à se tourner vers les nouvelles techniques de vote et des élus de gauche ou écologiste à leur préférer le vote papier. Il faudrait alors en élucider les raisons. La seconde hypothèse, rattachée à la part d'abandon élevée dans les situations d'alternance, est celle de la constitution du vote électronique comme enjeu des campagnes municipales, l'opposition – quelle que soit sa couleur politique – dénonçant l'emploi de ces dispositifs et l'équipe sortante le défendant. On retrouverait alors, à travers les positions sur les ordinateurs de vote et à travers les choix de maintien ou d'abandon des dispositifs, l'expression de rapports de forces politiques localisés plutôt que des conceptions différenciées du vote.

Le premier registre repéré, celui de la modernisation et de la rationalisation, est clairement revendiqué, parmi les personnes interrogées, par les élus divers-droite ou qui s'affichent « sans étiquette ». L'ancien maire de Voreppe s'inscrit clairement dans cette conception. De même, le maire de Chazay, qui revendique son « indépendance politique » mais précise que son « opposition se réclame du socialisme et de l'écologie » explique : « je dirais que je suis un homme de progrès – n'ayons pas peur des mots (*rire*) – et qui suis partisan d'utiliser tous les moyens qui sont à notre disposition pour nous simplifier la vie »⁴².

En revanche, le second registre, celui de la participation et de la transparence, se repère nettement dans les propos de nombreux élus de gauche et parmi les écologistes : les organisations et mouvements politiques auxquels ils appartiennent valorisent fortement la participation et les dispositifs participatifs. Le maintien du dépouillement et, plus largement, la possibilité pour les électeurs de suivre et de contrôler les opérations de vote s'inscrit alors pleinement dans cette affirmation de la participation de tous à la vie démocratique. A Voreppe, où les ordinateurs de vote ont été abandonnés, c'est la question de la participation et du contrôle citoyen qui sont mis en avant par les élus de la nouvelle majorité municipale, élue en 2008. A Voiron, l'élue écologiste interrogée, qui fait partie de la majorité mais y conteste le recours au vote électronique, inscrit clairement son opposition dans la préoccupation du maintien d'un contrôle des électeurs sur les dispositifs de vote⁴³. De même, l'élue écologiste

42 Entretien avec Alain Martinet, maire de Chazay d'Azergues, novembre 2013

43 Entretien avec Danièle Falchier, élue écologiste à Voiron, octobre 2013

interrogé à Grenoble insiste fortement sur la nécessité de garantir la transparence des procédures démocratiques.

A la tête d'une municipalité de gauche comprenant notamment des élus communistes, socialistes et écologistes, le maire d'Arcueil éprouve un certain embarras à justifier le choix de la commune et le maintien de l'équipement. Non qu'il n'assume pas ce choix, qui vient répondre au souci de pacifier les opérations de vote et d'éviter les fraudes, mais sa position politique le place en porte-à-faux, par rapport à son parti et au regard de ses propres convictions. Adhérant depuis peu à Europe Ecologie Les Verts (EELV), il a été amené à s'expliquer face à la surprise et à la réprobation exprimées au sein de son propre parti, réaction qu'il présente en ces termes : « « quand même, Daniel, des machines à voter ! »... Donc, je suis allé m'expliquer très franchement avec eux. Pourquoi, dans quel contexte, etc., dans quelle situation on avait fait ce choix. Bon... Et puis je vois aussi, il y a eu des votes maintenant, à Europe Ecologie, par Internet... »⁴⁴.

Mais le maire d'Arcueil expose aussi, très ouvertement, les réticences personnelles qu'il peut avoir à ce sujet :

« Forcément, il y a assez peu de villes de gauche [où on utilise des ordinateurs de vote]. Il y en a un certain nombre, mais il y en a assez peu. Chez les écolos, je dois être le seul, mais il n'y a pas beaucoup de villes avec un maire écolo non plus. [...]. Moi, je me suis conforté en me disant « quand même, ils ne font pas le niveau de démocratie que tu mets, de recevoir tous les candidats, de présenter, de remettre des scellés... ». Voyez, je me suis dit : « on ne parle pas de la même chose ». J'ai quand même, moi, tenu à ce qu'il y ait toujours le meilleur contrôle citoyen possible de l'opération électorale. Ce n'est pas un dessaisissement ou une volonté d'opacité. [...] Bon, moi je n'ai pas une confiance absolue, si vous voulez. Bon, je suis content du fonctionnement, mais [...] j'ai une partie de moi qui reste ennuyée, ne serait-ce que parce que, même s'il n'y a qu'une personne ou deux personnes qui refusent d'utiliser le système, il y a objectivement une dérive par rapport au scrutin. [...] Si vous voulez, c'est vrai que moi je me suis interrogé, d'ailleurs, honnêtement, je me suis dit : « Bon, est-ce qu'on continue, est-ce qu'on ne continue pas ? ». »⁴⁵

Ce cas est assez exceptionnel. Rares sont les maires ou les élus qui exposent de manière aussi claire des incertitudes sur le sujet. L'intérêt de ce propos est aussi de mettre en avant une justification secondaire qui repose sur un usage différencié des machines à voter. Les municipalités de gauche, selon le maire d'Arcueil, se distingueraient par le souci de conserver un « contrôle citoyen » et une implication de tous les acteurs – élus et électeurs – dans le déroulement des opérations. L'ordinateur de vote ne serait pas de gauche ou de droite, mais les modalités d'organisation et les pratiques électorales le seraient.

44 Entretien avec Daniel Breuiller, maire d'Arcueil, novembre 2013

45 Entretien avec Daniel Breuiller, maire d'Arcueil, novembre 2013

Cette politisation des usages technologiques est particulièrement répandue parmi les écologistes et parmi les élus d'une gauche que l'on qualifiera ici d'alternative, issue souvent de structures associatives plutôt que partisans. Cette position ne se retrouve pas chez l'ensemble des élus de gauche. Ainsi, la majorité de Voiron est divisée sur l'usage des ordinateurs de vote. L'un des adjoints interrogés énonce ainsi ces divergences, qui reflètent les oppositions entre les deux registres évoqués plus haut :

« Alors il se trouve qu'en 2007, quand l'acquisition avait été faite, c'était donc sous l'ancienne municipalité, et les élus de la majorité actuelle étaient dans l'opposition à ce moment-là. Donc il y avait eu, à cette époque-là, comme il y avait également et des Verts et des socialistes qui étaient dans l'opposition, il y avait eu plus ou moins une abstention, si vous voulez, des socialistes mais il y avait eu une opposition assez déterminée de la part des Verts sur le principe. »⁴⁶

Les positions des acteurs comme leurs analyses des clivages tendent donc à montrer que les registres et les logiques cernés précédemment sont en partie ancrés politiquement. L'hypothèse selon laquelle les retours au vote papier, suite aux scrutins municipaux de 2008, seraient le simple fruit de positionnements de circonstance dans la joute électorale n'est donc pas tenable. Cependant, la question du vote électronique est bien constituée en enjeu de campagne. Dans toutes les communes où l'alternance est marquée par un abandon des dispositifs de vote électronique, les opposants au maire sortant – quelle que soit leur couleur politique – ont inscrit ce point à leur programme et en ont fait un argument critique contre le bilan de la précédente équipe. A Voreppe, l'adjoint interrogé explique comment, dès le mandat précédent, alors qu'il n'était pas impliqué dans la vie politique locale, il avait interpellé les élus, toutes listes confondues. Son entrée en politique et sa candidature en 2008 sont donc placées sous le signe de cette opposition aux ordinateurs de vote :

« Je suis allé un peu en conseil municipal essayer de mettre un peu la pression [...] à l'approche des élections, pour leur dire qu'il fallait pas les utiliser, etc. Et c'est comme ça que, de fil en aiguille, je me suis retrouvé à devenir élu. Et du coup on avait marqué ça dans notre campagne. Il y avait trois listes. Il y en avait une deuxième, une autre liste qui mettait aussi qu'elle arrêterait, qu'elle n'était pas forcément, on va dire, « militante », mais comme c'était dans l'air du temps, elle l'avait mis aussi. Et du coup, élus en 2008, on a passé la délibération juste avant les élections de 2009, les européennes... »⁴⁷

46 Entretien avec Bernard Jourde, adjoint à Voiron, avril 2013

47 Entretien avec Laurent Godard, adjoint à Voreppe, avril 2013

Son interpellation a donc trouvé un écho auprès d'élus de gauche, alors dans l'opposition, qui vont inscrire la remise en cause des dispositifs de vote dans leur programme, aux côtés d'autres mesures visant à renforcer l'implication des habitants dans la communes, en particulier par des dispositifs participatifs. Cet enjeu trouve ainsi assez aisément sa place dans le projet politique de l'opposition de gauche. Il figure aussi dans la campagne électorale de la liste d'opposition au maire PRG de Chaville. Mais le propos du candidat UMP est beaucoup plus prudent. Sur son site de campagne, en 2008, le député UMP Jean-Jacques Guillet écrit :

« De nombreux Chavillois nous interrogent sur l'usage des machines à voter électroniques lors des prochains scrutins. La fiabilité des machines est souvent contestée. L'agrément donné par le Ministère de l'Intérieur peut constituer une garantie. Les résultats des scrutins présidentiel et législatif récents semblent d'ailleurs bien correspondre à la réalité politique de Chaville. Plus importante est l'argumentation sur la suppression du « geste » civique et républicain que constitue la remise solennelle du bulletin dans l'urne après le passage dans l'isoloir. C'est la raison principale pour laquelle ma préférence va au vote traditionnel par urne.

[...] De nombreuses mairies ont d'ores et déjà abandonné le vote électronique. La plupart s'étaient d'ailleurs, très sagement, contenté de louer les machines. Ce n'est, hélas, pas le cas à Chaville, où les machines ont été, très imprudemment achetées. »⁴⁸

L'exercice consistant à contester les choix du maire sortant sans pour autant remettre en cause une mesure rendue possible par un gouvernement UMP est délicat. Cela révèle aussi que les décisions des communes sont liées aux positions des partis à l'échelle nationale. Et l'embarras du maire écologiste d'Arcueil l'illustre encore.

Toutefois, ces positionnements politiques ne doivent pas masquer d'autres facteurs, qui mériteraient d'être analysés de manière plus approfondie pour comprendre les choix des municipalités. Ainsi, les deux registres repérés ont vraisemblablement aussi un ancrage professionnel : il est frappant de constater que, parmi les adjoints interrogés, qui se sont élevés contre le recours aux ordinateurs de vote, deux sont informaticiens (à Grenoble et Voreppe) et une mentionne la proximité entre les ordinateurs de vote et les outils informatiques qu'elle a pu utiliser dans le cadre de son métier (à Voiron). Ces acteurs mentionnent tous, lors des entretiens, les informations techniques qu'ils ont pu recueillir sur des sites spécialisés comme les échanges qu'ils ont pu avoir avec certaines associations ou certains informaticiens spécialistes des questions du vote informatique.

Des effets de génération sont sans doute aussi observables. Parmi les personnes interrogées, tous les tenants du premier registre (modernisation et efficacité) ont plus de 60

48 Cité par Vaucresson Solidarité, <http://vaucressonssolidarite.free.fr/spip.php?article86>

ans et sont sensiblement plus âgés que ceux qui se positionnent sur le second registre participation et transparence. L'un des élus interrogés précise d'ailleurs que les plus « réticents » à l'usage des ordinateurs de vote « ce sont les quadra »⁴⁹. Une secrétaire de mairie confirme : « Au départ, la seule inquiétude qu'on a eu, provenant souvent des quadragénaires, c'est qu'on pouvait plus ou moins pirater ces machines »⁵⁰. Les plus âgés semblent ainsi plus sensibles aux promesses de progrès portées par la technique, tandis que les plus jeunes seraient plus sensibilisés aux limites de l'outil informatique. Cet effet générationnel et ses explications restent évidemment à vérifier.

On doit aussi relativiser les facteurs politiques de ces clivages dans la mesure où on n'observe pas de distinction entre les positions des responsables administratifs du service des élections et celles des élus de la majorité. Dans chaque commune, leurs discours sont à l'unisson, y compris lorsque les secrétaires de mairie ont connu l'adoption puis l'abandon des ordinateurs de vote.

Pourquoi certaines communes ont-elle donc décidé de se doter d'ordinateurs de vote ? Les élus qui ont fait ce choix adhèrent à des conceptions de l'action publique qui valorisent l'autonomie locale, la quête d'une modernisation de la vie publique et l'établissement de logiques efficaces-rationnelles dans les procédures démocratiques. Même si des précautions s'imposent sur ce point, il apparaît que cet univers de valeurs est plutôt marqué à droite. L'abandon des dispositifs de vote automatisés correspond en revanche à un univers de valeurs, particulièrement présent dans la gauche alternative et chez les écologistes, centré sur la participation citoyenne et la transparence des procédures démocratiques.

Ce sont en fait des registres argumentatifs radicalement différents et hermétiques l'un à l'autre qui séparent les partisans et les opposants du vote électronique dans les communes. Ces registres ne s'ignorent pas l'un l'autre : les tenants de l'un sont en mesure d'énoncer clairement les arguments de leurs contradicteurs. Mais ces registres sont incompatibles et les arguments n'ont aucune prise les uns sur les autres. Ce sont des logiques, non pas antagonistes, mais radicalement différentes.

Les uns et les autres tentent parfois de s'interpeller sur des enjeux qui pourraient donner lieu à débat. Ainsi, certains élus favorables aux nouveaux dispositifs tentent de prendre les écologistes à parti. L'ancien maire de Voreppe s'étonne que les Verts ne s'élèvent pas contre le gaspillage de papier engendré par les procédures de vote traditionnelles⁵¹. Celui de Chazay

49 Entretien avec Alain Martinet, maire de Chazay d'Azergues, novembre 2013

50 Entretien avec la responsable du service des élections de Voiron, avril 2013

51 Entretien avec François Mathé, ancien maire de Voreppe, octobre 2013

leur a expliqué « qu'ils devraient être pour, compte tenu des économies de papier ». Mais l'argument est vite balayé par les élus écologistes interrogés qui évoquent l'utilisation du papier recyclé et les pollutions liées au matériel informatique, mais qui font surtout valoir que les enjeux liés à la participation et à la transparence des scrutins sont autrement plus importants⁵².

Il existe certes des controverses sur certains points, mais il s'agit toujours de considérations présentées comme secondaires. Par exemple à propos du coût des dispositifs, les uns les évaluent comme étant inférieurs, après amortissement, au coût du vote papier, tandis que les autres les estiment bien supérieurs. Mais l'argument n'est jamais présenté comme décisif. A Voreppe, les adjoints affirment que, même si le coût en avait été inférieur, les ordinateurs auraient été abandonnés pour privilégier la participation des électeurs. A Chazay, le maire qui explique que désormais, sans les aides de l'Etat, l'équipement « coûte bonbon », répond ainsi à la question « et vous le referiez aujourd'hui, sans les subventions » : « Ah ! sans hésiter ! Sans hésiter, alors là ! Même sans subventions moi je le ferais ! ». Si l'on ne peut nier que des considérations budgétaires soient entrées dans les paramètres de la décision, ce qui semble déterminer le choix des élus se situe ailleurs, dans des registres argumentaires beaucoup plus généraux.

L'étude des positions des acteurs politiques et administratifs locaux permet ainsi d'accéder à des enjeux et à des débats qui, sur certains points, viennent confirmer des orientations partisans mais qui, sur d'autres, s'éloignent sensiblement de ceux que l'on peut repérer dans les arènes nationales. L'observation locale permet encore d'appréhender les questions pratiques qui se posent aux différents acteurs impliqués dans l'organisation et le déroulement des scrutins et ainsi d'interroger les dimensions concrètes de la mise en œuvre des dispositifs de vote. Dans un contexte où les communes disposent d'une relative liberté de choix, il importe évidemment de ne pas se contenter de la manière dont les parlementaires ou le ministère envisagent ces choix mais de mener des investigations locales pour comprendre ce que les acteurs concernés attendent – ou redoutent – au juste des ordinateurs de vote. Le travail entamé ici, au plus près des représentations et des pratiques locales, ouvre de nombreuses pistes encore à explorer. Il permet de saisir non seulement des positions diversifiées à l'égard du vote automatisé, mais aussi, de manière beaucoup plus large des rapports au vote et des conceptions des élections et de la légitimité démocratique très diversifiés.